Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221128-D20221128-187-DE Date de télétransmission : 01/12/2022 Date de réception préfecture : 01/12/2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-187 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 28 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 66 - Nombre de pouvoirs: 6 - Nombre de votants: 72

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Charlotte SUPERNAK, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER (jusqu'à la délibération n°2022-184), Régine GIROUD, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2022-176), Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD à partir de la délibération n°2022-185), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE).

Etaient excusés et suppléés : Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Christian LIMOUSIN (par Charlotte SUPERNAK), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés: Serge GARDIEN, Joël MATHY, Jehan-Benoît CHAMPAULT.

Etaient absents : Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Lionel MANOS, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Nazarello ALONSO.

Objet : Prolongation de la convention de partenariat et d'échange de services entre la CCPA et le SMPIPA

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2022 ;

M. Marcel JACQUIN, vice-président, rappelle qu'une convention de partenariat et d'échange de services a été signée entre le syndicat mixte du PIPA et la communauté de communes en 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2019. Elle s'est achevée le 31 décembre 2021.

Un agent du SMPIPA, chargé d'ingénierie et de suivi des travaux, est mis à disposition dans ce cadre.

Cette mise à disposition sur un ou plusieurs projets communautaires permet une meilleure gestion des moyens humains entre les deux collectivités pour tenir compte des pics d'activités inhérents à leurs programmes d'investissement respectifs.

Aussi il convient de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2022, avec une possibilité de prolongation par tacite reconduction de deux périodes d'une année chacune, pour s'achever au plus tard le 31 décembre 2024.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221128-D20221128-187-DE Date de télétransmission : 01/12/2022 Date de réception préfecture : 01/12/2022

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à prolonger la convention de partenariat et d'échange de services entre la CCPA et le Syndicat Mixte du parc Industriel de la Plaine de l'Ain jusqu'au 31 décembre 2022.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} décembre 2022

Publiée le 0 2 DEC. 2022

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation, Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

S
CHAZEY

SUR AIN